

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU  
n° 01.052

L'An Deux Mille Un, le 21 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, 1er Adjoint.

**DATE DE CONVOCATION**

14 MAI 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

14 MAI 2001

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mmes JOLY, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY  
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ESTURGEONS

**VOTE** : 8 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Conformément aux dispositions des articles L.141-4 à L.141-9 du Code de la Voirie Routière, une enquête en vue du déclassement du domaine public d'une partie de la Rue des Esturgeons s'est déroulée du 8 Janvier 2001 au 22 Janvier 2001.

Le rapport et les conclusions en date du 5 Février 2001 du commissaire-enquêteur, Monsieur CELLIER, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le déclassement, d'une surface de 315m<sup>2</sup>, du domaine public au profit de la SA FRANCELOT, lotisseur. Celle-ci, s'engageant à acquérir l'emprise, substituera à cette partie de voie un espace vert ainsi qu'une voie piétonne permettant la liaison interquartiers.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les articles L.141-4 à L.141-9 du Code de la Voirie Routière,
- VU l'enquête publique du 8 Janvier au 22 Janvier 2001, en vue du déclassement d'une partie de la Rue des Esturgeons,
- VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 5 Février 2001,
- VU l'avis de la commission des permis de construire,
- CONSIDERANT que la partie déclassée acquise est substituée par un espace vert et une voie piétonne permettant la liaison inter-quartiers,
- APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- de déclasser du domaine public communal une partie de la Rue des Esturgeons pour une surface de 315m<sup>2</sup>
- de désigner M.GUINARD en qualité de géomètre chargé de la division
- de désigner Maître NAVET, notaire à ROYAN, pour publier l'acte aux Hypothèques de MARENNES
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'opération, étant entendu que l'acquéreur de ce terrain déclassé remboursera les dépenses à la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la vente et notamment l'acte authentique qui sera

publié aux Hypothèques

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 mai 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS